

Titre « *L'autonomisation des femmes et égalité hommes-femmes : Analyse comparative à travers les cinq pays nord africains (Maroc, Algérie, Tunisie, Libye et Egypte)* ».

Auteur : Pr Mohammed Bedrouni

Laboratoire des Etudes de la population, de la santé et développement durable en Algérie  
Université Blida 2 (Algérie)

## **Introduction**

Le développement économique et l'autonomisation des femmes sont mutuellement liés. Le développement peut jouer un rôle essentiel dans la réduction des inégalités entre les sexes à travers l'amélioration de la capacité des femmes à accéder aux éléments du développement, en particulier la santé, l'éducation, les moyens de subsistance, les droits et la participation politique. Pour sa part, l'argument en faveur de l'autonomisation des femmes, constitue non seulement une question morale et sociale urgente, mais également un défi économique crucial. Si les femmes – qui représentent la moitié de la population mondiale en âge de travailler – ne réalisent pas leur plein potentiel économique, l'économie mondiale en souffrira. Un rapport du McKinsey Global Institute estime que 12 000 milliards de dollars pourraient être ajoutés au PIB mondial d'ici 2025 en faisant progresser l'égalité des femmes. Les secteurs public, privé et social devront agir pour réduire les inégalités entre les sexes dans le travail et dans la société.

Malgré les progrès accomplis ces dernières années dans la protection juridique des droits des femmes, l'écart entre les sexes dans la participation à la vie économique persiste dans la région nord-africaine, un rapport de l'OCDE (2017)<sup>1</sup>, intitulé 'L'autonomisation économique des femmes dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord' s'interroge sur l'incidence négative des cadres juridiques et de facteurs sociétaux et culturels sur l'autonomie des femmes et leur capacité à s'impliquer dans des activités économiques.

## **Objectifs de l'étude :**

Le présent travail cherche en premier lieu à cerner les réformes juridiques engagées par les Etats des cinq pays dans l'optique d'intégrer le principe de l'égalité de genre. En vue d'examiner l'impact de ces réformes, on a opté pour une analyse comparative basée sur une approche quantitative qui s'appuie sur les données portant sur le genre, provenant d'instances internationales plus précisément du PNUD et de la banque mondiale.

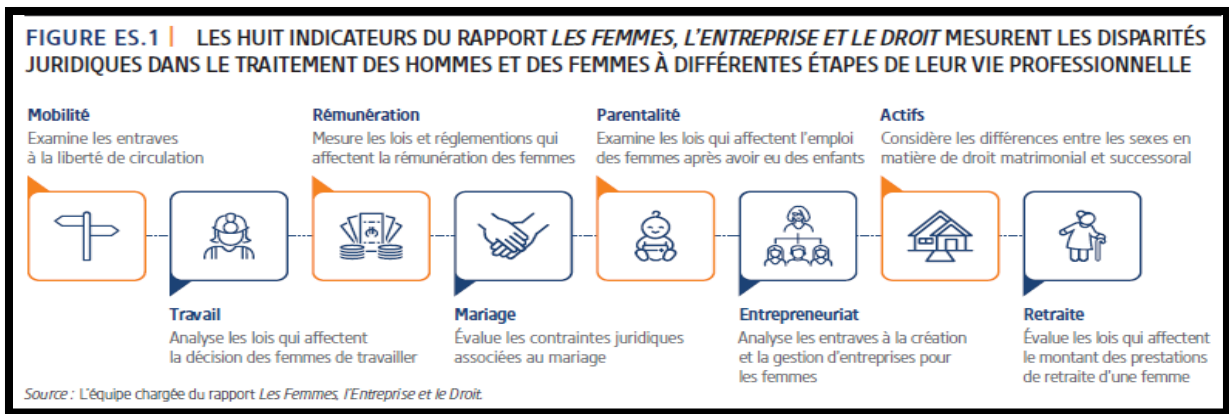
## **Matériels et méthodes**

Pour pouvoir mesurer les progrès réalisés en matière de réduction des inégalités de genre en termes d'éducation, de santé et de participation économique et politique, plusieurs institutions et chercheurs ont tenté d'élaborer des indicateurs adaptés. Dans la présente étude, on s'est focalisé principalement sur les contributions du PNUD et de la banque mondiale.

<b>1. Indicateurs PNUD :</b> a. L'indice des normes sociales sexospécifiques b. L'indice de développement de genre c. L'indice d'inégalité de genre	<b>2. Indicateurs de la banque mondiale (Gender Stats)</b> a. Dotations humaines b. Opportunité économique c. VOIX ET AGENCE d. L'indice des Femmes, de l'Entreprise et du Droit (WBL)
--	--

Il y a lieu de préciser que de chacun des 07 indicateurs sus mentionnés est composé d'un certain nombre d'indices dont chacun est dédié à mesurer une dimension de l'autonomisation des femmes ou de l'égalité homme-femme. Ainsi pour le **WBL**, la figure ci-dessous montre que ce dernier est la synthèse de huit indicateurs qui mesurent : La mobilité, la rémunération, la parenté, les actifs, le travail, le mariage, l'entreprenariat et la retraite.

<sup>1</sup> file:///C:/Users/Bsi/Downloads/etudesafricaines-34479.pdf



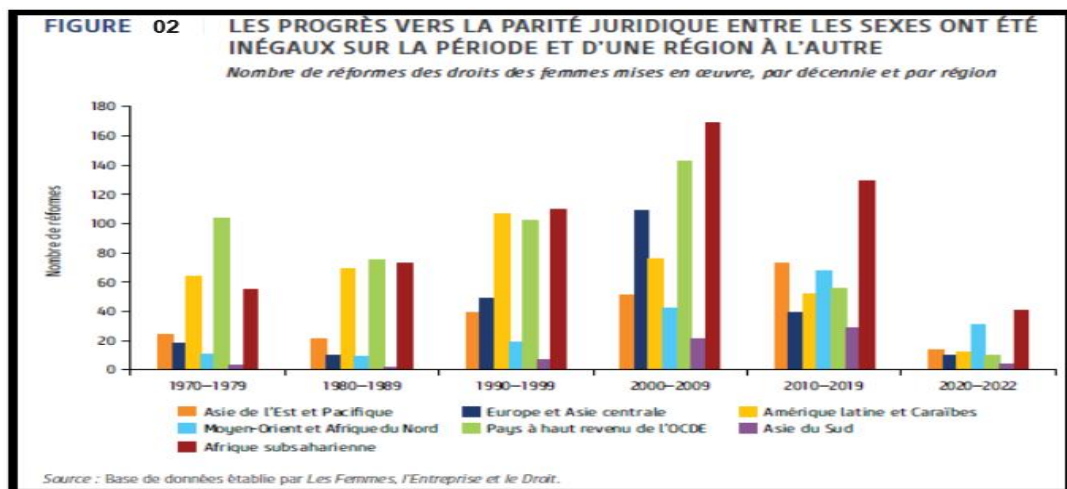
## Résultats attendus :

L'étude va permettre :

- D'examiner l'état des droits juridiques des femmes des cinq pays nord-africains.
- De mettre en évidence les différences entre ces pays en matière d'égalité homme-femme et d'autonomisation des femmes.
- De montrer dans quelles dimensions de l'autonomisation existe-t-il une nette différence entre ces pays.
- De découvrir si les indicateurs élaborés par le PNUD et la banque mondiale aboutissent aux mêmes résultats et parviennent au même classement.
- De discuter des résultats (statistiques) des différentes instances afin de mettre en évidence les progrès réalisés ainsi que les défis qui persistent au niveau des cinq pays en termes d'autonomisation des femmes.

## Quelques résultats préliminaires :

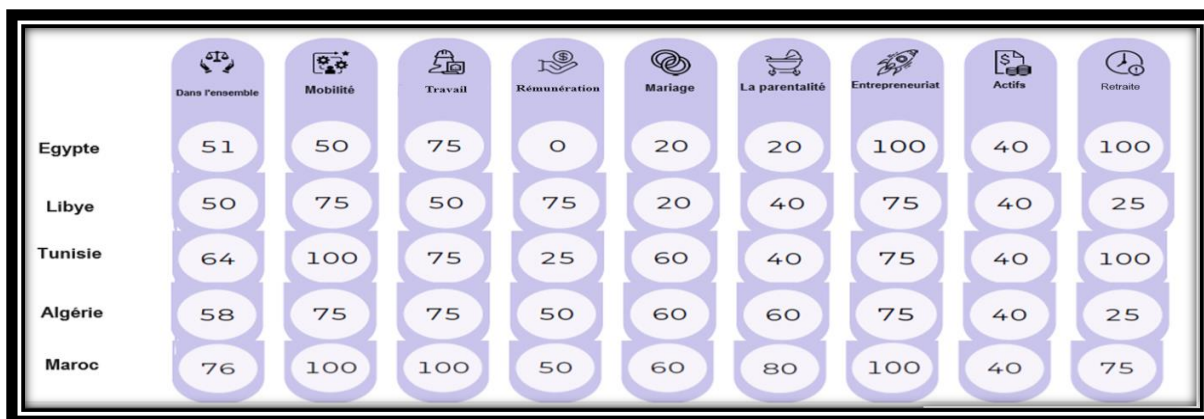
Les données relatives à l'indice des Femmes, de l'Entreprise et du Droit (WBL)<sup>1</sup> ont révélé que la région du Moyen-Orient et Afrique du Nord, où se situent les cinq pays retenus est caractérisée par une moindre égalité des chances économiques pour les femmes en s'accaparant le plus faible score (53,2 points) contre 95,3 points pour les pays à haut revenu de l'OCDE.



**Tableau 01 : Valeur de l'indice Femmes, Entreprise et Droit en 2022.**

Pays	Maroc	Algérie	Tunisie	Libye	Égypte
Valeur (WBL index)	75.6	57.5	64.4	50.0	50.6

<sup>1</sup> Women, Business and the Law (WBL) 2022 présente un indice couvrant 190 économies, structuré autour du cycle de vie d'une femme qui travaille. Au total, 35 questions sont notées sur huit indicateurs. La République arabe d'Égypte obtient un score de 51 sur 100, tandis que la moyenne régionale au Moyen-Orient et en Afrique du Nord est de 54.



## Les statistiques Genre du PNUD :

**TABLEAU 2** : L'évolution de l'indice de développement humain, 1990-2021.

Pays	Indice de développement humain (IDH)												
	Valeur								Evolution du rang de l'IDH		(%)		
	1990	2000	2010	2015	2018	2019	2020	2021	2015-2021	1990-2000	2000-2010	2010-2021	1990-2021
Algérie	0,591	0,649	0,721	0,740	0,745	0,748	0,736	0,745	2	0,94	1,06	0,30	0,75
Égypte	0,572	0,633	0,675	0,706	0,729	0,735	0,734	0,731	13	1,02	0,64	0,73	0,79
Libye	0,666	0,712	0,739	0,699	0,722	0,722	0,703	0,718	10	0,67	0,37	-0,26	0,24
Maroc	0,447	0,521	0,603	0,654	0,676	0,682	0,679	0,683	3	1,54	1,47	1,14	1,38
Tunisie	0,576	0,658	0,720	0,733	0,743	0,745	0,737	0,731	1	1,34	0,90	0,14	0,77

**Tableau 03** : Indice des normes sociales sexo-spécifiques (pourcentage de personnes ayant au moins un préjugé)

	Période	Indice des normes sociales sexo-spécifiques (pourcentage de personnes ayant au moins un préjugé)				Pourcentage de personnes ayant un préjugé, par dimension			
		Total	Femmes	Hommes	Personnes sans préjugé	Politique	Education	Economique	Intégrité physique
Algérie	2010-2014	98,67	97,47	99,84	1,33	80,08	37,17	74,08	91,83
Egypte	2017-2022	99,58	99,31	99,84	0,42	86,58	30	93,58	90,42
Libye	2017-2022	99,67	99,48	99,84	0,33	82,86	30,6	81,61	93,39
Maroc	2017-2022	93,67	90,83	96,5	6,33	61,92	20,42	63,42	79,67
Tunisie	2017-2022	96,77	95,22	98,57	3,23	82,95	24,75	71,03	77,24

**TABLEAU 4** : L'indice de développement de genre.

CLASSEMENT IDH 2021	Indice de développement humain (IDH)	ODD 3 Espérance de vie à la naissance	ODD 4.3 Durée attendue de scolarisation	ODD 4.4 Durée moyenne de scolarisation	ODD 8.5 Revenu national brut (RNB)/habitant	Rang du RNB par habitant moins rang de l'IDH	Rang de l'IDH 2020
91 Algérie	0,745	76,4	14,6m	8,1e	10800	13	96
97 Égypte	0,731	70,2	13,8e	9,6e	11732	4	97
104 Libye	0,718	71,9	12,9l	7,6r	15336	27	117
123 Maroc	0,683	74,0	14,2	5,9	7303	1	122
97 Tunisie	0,731	73,8	15,4e	7,4e	10258	10	94

**TABLEAU 5** : L'indice d'inégalité de genre.

Pays	Indice d'inégalité de genre		ODD 3.1	ODD 3.7	ODD 5.5	ODD 4.4		Taux d'activité a	
	Valeur	Rang	Taux de mortalité maternelle	Taux de natalité chez les adolescentes	Taux de représentation parlementaire	Population ayant au moins commencé des études secondaires		Femmes	Hommes
			(Décès pour 100 000 N.V)	(Naissances pour 1000 F 15-19 ans)	(% sièges occupés par des femmes)	(% des 25 ans et plus)			
Année	2021	2021	2017	2021	2021	2021 <sup>b</sup>	2021 <sup>b</sup>	2021	2021
Algérie	0,499	126	112	11,7	7,5	46,0 <sup>c</sup>	56,9 <sup>c</sup>	15,7	64,5
Égypte	0,443	109	37	44,8	22,9	81,6 <sup>c</sup>	76,6 <sup>c</sup>	15,4	67,1
Libye	0,259	61	72	6,9	16,0	70,5 <sup>i</sup>	45,1 <sup>i</sup>	34,1	61,0
Tunisie	0,259	61	43	6,7	26,3	42,9 <sup>c</sup>	51,8 <sup>c</sup>	25,5	67,2
Maroc	0,425	104	70	25,9	20,4	30,9	37,1	22,0	66,0

## Références :

Nathalie Bernard-Maugiron (2021). « *L'autonomisation économique des femmes dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord. L'impact des cadres juridiques algérien, égyptien, jordanien, libyen, marocain et tunisien* ». Cahiers d'Études africaines, LXI (2), 242, pp. 447-452. Femmes et droit dans les Afriques musulmanes.

OCDE (2017). « *L'autonomisation économique des femmes dans la région MENA : L'impact des cadres juridiques algérien, égyptien, jordanien, libyen, marocain et tunisien* », Paris, Éditions OCDE Compétitivité et développement du secteur privé. <http://www.oecd.org/fr/publications/l-autonomisation-economique-des-femmes-dans-la-region-mena-9789264280434-fr.htm>

PNUD (2022). Rapport sur le développement humain 2021/2022. Temps incertains vies bouleversées : façonner notre avenir dans un monde en mutation.

Valentine M. Moghadam, Lucie Senftova (2005). « Mesurer l'autonomisation des femmes : participation et droits dans les domaines civil, politique, social, économique et culturel ». Revue internationale des sciences sociales 2005/2 (n° 184), pages 423 à 449 Éditions Érès.

World Bank, Opening Doors: Gender Equality and Development in the Middle East and North Africa, MENA Development Report, Washington, 2013, p. 63 sq.